

Rapport de la Commission financière concernant le budget 2004

(Du 6 novembre 2003)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 21 et 30 octobre, ainsi que le 6 novembre 2003 pour examiner le budget 2004.

Elle a pris connaissance de l'excédent de charges prévu de 4'173'400 francs.

Ce déficit, représentant 0,77% des charges, a été contenu, hormis un recours aux réserves constituées ces dernières années (excédent de prélèvements de 651'500 francs), grâce à des efforts importants d'économie. A ce propos, une majorité de commissaires aurait souhaité savoir en quoi consistaient précisément ces derniers et aurait ainsi aimé lire dans le rapport du Conseil communal ce à quoi, dans les grandes lignes, les services avaient renoncé. La Commission financière a pris acte du fait que le Conseil communal n'entendait pas donner d'informations à ce sujet et renvoyait pour ce faire aux sous-commissions.

Il faut relever qu'au niveau de la situation économique, une reprise semble s'annoncer pour l'année prochaine. En effet, on peut constater une évolution boursière favorable, ce qui est toujours un signe précurseur à cet égard. A souligner également que l'inflation reste faible et que, surtout, les taux d'intérêts sont très favorables.

Les éléments qui viennent dégrader les finances de la Ville sont les charges imposées (notamment au niveau de la péréquation, dont la

composante « surcharge structurelle » n'est toujours pas suffisamment prise en compte), ainsi que le recul, d'environ 500'000 francs, des recettes fiscales. A noter que ce recul est dû essentiellement aux personnes morales : en effet, si l'impôt sur le revenu des personnes physiques progresse de 5% nonobstant l'abaissement du coefficient fiscal à 90%, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales chute, quant à lui, de 5 millions par rapport au budget 2003.

L'établissement du budget 2004, qui est à ce stade un acte politique de l'Exécutif, est caractérisé par la volonté de garder un déficit supportable dans un cadre financier maîtrisé tout en maintenant les prestations à la population, notamment au niveau des subventions. Il traduit également la volonté de garder du personnel motivé en maintenant l'adaptation des salaires.

La Commission financière s'interroge sur la pertinence de l'ordre de service N° 362 (non-remplacement pendant 6 mois d'une personne quittant son poste) remis en vigueur pour alléger autant que faire se peut la situation financière de la Ville. Hormis le fait que certaines places de travail doivent être immédiatement repourvues, pouvoir se passer d'un collaborateur durant 6 mois n'implique-t-il pas que tel service est sur doté en personnel ? A défaut, cette mesure n'est-elle pas de nature à surcharger les employés ? En tout état de cause, il est relevé que les charges de personnel, pour l'administration uniquement, ont augmenté de 21% depuis l'an 2000 (cf. tableau p. 3), le nombre de postes effectifs s'étant accru de 101 (cf. tableau p. 19).

Une certaine inquiétude est de mise par rapport aux mesures d'assainissement envisagées par le Conseil d'Etat et du report de charges que celles-ci entraîneraient sur les communes.

Enfin, il y a lieu de souligner que le Conseil communal a renoncé à présenter un rapport séparé pour la conclusion des emprunts dès lors que cet objet est tellement lié au budget que l'arrêté y relatif a été intégré à ceux présentés avec ledit budget.

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Cultes, CEG, Office du personnel, Services des assurances, Service juridique)

MM. Jean-Pierre Baer (rapporteur), Bernard Junod et Philippe Ribaux ont rencontré les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale responsable du dicastère ; Mme Nathalie Schor (Service des Cultes) ; MM. Daniel Crevoisier, Serge Attinger, Gilbert Tripet et Léon Bourqui (CEG) ; Gérard Blandenier, Yves Leuba, Marco Paolini et Pierre-Alain Mayer (Services financiers, Comptabilité générale, Promotion économique, et Contrôle des finances) ; Paul-Henri Nanchen, (Office du personnel) Roger Maridor (Service des assurances) et Alain Virchaux (Service juridique).

02. Finances

Introduction

Les commissaires ont apprécié de trouver pour la première fois, en annexe, les commentaires concernant les différentes positions du budget. La compréhension en est facilitée. Une mise en page qui permettrait de consulter simultanément les montants et les commentaires d'une même position serait appréciée de chacun.

02.02 Cultes

427.01 Location églises et orgues

Conformément à l'arrêté du Conseil général, voté au début des années 1990, les taxes et émoluments sont adaptés selon des critères précis au 1^{er} janvier 2004.

L'usage des églises pour des mariages et enterrement reste gratuit. Les heures de présence de l'huissier passent de 65 francs à 70 francs de l'heure. La location du cloître est adaptée de 90 francs à 100 francs (de 60 francs à 67 francs pour les habitants de la ville). Les tarifs pour l'organisation d'assemblées et de concerts seront légèrement majorés par rapport à ceux de 2003.

02.11 Comptabilité générale

318.02 Honoraires d'experts

Honoraires pour une étude en vue de la réactualisation de la note (Aa3) par l'agence internationale de cotation Moody's, qui permet un accès aux marchés financiers facilité et à de meilleurs taux.

32 Intérêts passifs

Les taux prévus pour 2004 sont les suivants :

- court terme : 1,5%
- long terme : 3,5 à 3,8%

Malgré l'augmentation de l'endettement à long terme, la charge d'intérêts est en recul. Ce montant est presque entièrement contre-balancé dans le compte 490.23 (Imputations internes : Finances, intérêts passifs).

02.21 Contrôle des finances

Le contrôle externe est prévu, cette législature, sur l'exercice 2002 (voir budget 2003). Il est réalisé par une entreprise externe. Le poste au budget pour 2004 concerne une fonction de contrôle interne qui avait disparu pendant quelques années et qui a été réintroduite. Le rôle de ce service est décrit sur le nouveau site Internet de la Ville : www.neuchatelville.ch. Il assume le contrôle des finances de toutes les sections et services de l'administration ainsi que des sociétés et institutions qui dépendent de la Ville

02.31 Centre électronique de gestion (CEG)

L'ordre de service N° 362 est difficilement applicable pour tous les postes liés à la production. Habituellement, en cas de maladie ou accident, ces postes sont automatiquement repourvus par des déplacements à l'interne ou par l'engagement de personnel temporaire. Pour les autres postes, la mesure est applicable.

En prévision du futur guichet virtuel sécurisé, il est nécessaire de changer le logiciel de gestion utilisé par l'administration. Cela a des répercussions sur le matériel informatique qu'il faut parfois adapter aux nouvelles contraintes.

A la question d'un commissaire qui souhaite connaître les possibilités de permettre au CEG de travailler avec un mandat de gestion, il est répondu :

« L'objectif principal du CEG est, avant tout, d'assurer une cohérence du système d'information. La fourniture de prestations vient dans un deuxième temps . »

A long terme, un système basé principalement sur les prestations offertes aurait des incidences financières encore plus grandes dans les comptes.

301.01 Traitements

La création des deux postes est compensée par la diminution d'honoraires (318.20) et par des charges salariales facturées (436.20).

02.41 Contributions

361.10 Versement à la péréquation financière

La commune versera plus de 17 millions dans le fonds de péréquation. Le montant de 7,8 millions est le montant à verser une fois la somme attribuée à la Ville (surcharge de centre d'agglomération) déduite. Le volume de la matière imposable a plus d'impact sur le montant à verser que l'indice fiscal. Cette augmentation est due aux bons résultats obtenus en 2001 et 2002, années retenues pour le budget 2004. Alors que ces montants étaient prévisibles en 2002 déjà, il n'est pas possible de constituer une réserve en vue de ces variations.

02.42 Organisation

Une collaboration avec le Service de contrôle des finances sera étudiée.

02.51 Service économique et statistique

Les entreprises qui possèdent le label ISO 14'001 bénéficient d'un rabais sur la taxe déchets.

02.61 Office du personnel

Les effets de l'ordre de service N° 362 (non-remplacement pendant 6 mois d'une personne qui quitterait un service) ont été largement abordés.

Le budget est élaboré de façon à n'appliquer cette mesure qu'une fois sur deux. L'économie estimée serait de 2 millions de francs au lieu des 4 millions potentiellement possibles. Chaque demande de remplacement de poste fait l'objet d'une réflexion et est étudiée. Les responsables de service doivent justifier le remplacement immédiat et conduire une réflexion sur les autres possibilités d'action.

Lors de l'ensemble des absences, maladies, accident ou autre, une réflexion est menée quant aux mesures à prendre.

318.02 Honoraires d'experts

Les honoraires d'experts concernent une action de sécurité au travail menée conjointement avec une entreprise de la place. Le groupe de travail rassemble les trois grandes villes du canton.

02.81 Service juridique

Malgré l'augmentation linéaire des cas à traiter et une complexification du droit, le service tient les délais et assume ses prestations avec le même personnel.

La loi fédérale sur les marchés publics à des effets pervers. Les effets suspensifs attribués presque à chaque fois en cas de recours au Tribunal administratif en est un.

Le recueil systématique est presque terminé. Les futurs frais d'adaptation seront couverts par les ventes d'exemplaires à des tiers. Ce recueil sera ultérieurement disponible sur Internet.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Instruction publique, Services sociaux, Affaires culturelles)

La sous-commission financière II, composée de Mme Fabienne Spichiger, MM. Didier Rochat et Jean-Charles Authier (rapporteur), s'est réunie le 24 octobre 2003 en présence de M. Eric Augsburger, directeur des Services concernés pour examiner le budget 2004. Ont également participé à cette séance : Mmes Charlotte Nilsson, déléguée à la petite enfance et responsable de la Crèche des Bercles, Brigitte Heyer, responsable de la Crèche de Serrières, Christiane Duscher, responsable du Centre d'orthophonie, Marianne de Reynier, responsable de l'Atelier

des musées, Renée Knecht, administratrice du Musée d'art et d'histoire (MAH) et MM. Philippe Haeberli, chef du Service social, Sylvain Ghirardi, chef de l'Office du travail, Silvio Castioni, chef du Service des écoles, Gilles Perret, directeur du MAH et conservateur du Cabinet de numismatique, Christophe Dufour, conservateur du Musée d'histoire naturelle (MHN), Jacques Hainard, conservateur du Musée d'ethnographie (MEN) et Patrice Neuenschwander, délégué culturel.

Remarque générale :

Les commissaires désirent avoir une description des missions de chaque service et des indicateurs utilisés pour la direction des services (utilisés dans les décisions d'adapter un poste ou une prestation par exemple).

Le budget est en augmentation de quelques 10% ou 2,2 millions de francs. Les principaux postes en augmentation sont :

- Charges imposées
- Aide sociale
- Aide aux chômeurs

04. Services sociaux

04.11 Service social

11.31 Biens, services et marchandises

301.01 Renforcement de l'équipe afin de ramener le nombre de dossiers par assistant à environ 100 (actuellement 125), ce qui correspondrait à la moyenne cantonale. Le nombre de dossiers se situait autour de 160 il y a 5 ans.

310.44	Changement de postes lié au renouvellement régulier du parc informatique.	24'000 francs
--------	---	---------------

316.45	SACSO: programme informatique permettant une gestion des données centralisée au niveau cantonal et à leur mise à disposition à l'OFS. Projet cantonal.	33'000 francs
--------	--	---------------

11.36 Subventions accordées

361.04	Augmentation de 800'000 francs de la part à payer sur l'aide sociale dépensée en 2003 (60% communes - 40% Etat), liée à la	880'000 francs
--------	--	----------------

dégradation de la situation économique créant, notamment, une augmentation du nombre de chômeurs.

04.12 Aides et prévoyance sociale

12.36 Subventions accordées

361.01 - En augmentation d'environ 1,4 millions de francs, due à
361.06 l'augmentation des charges imposées (361.01 à 361.06).

365.33 Meilleures recettes du fait des négociations avec les caisses maladie, et augmentation des heures facturées.

04.41 Office du travail

La détérioration de la conjoncture économique et l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur l'assurance chômage entraînent une augmentation des charges imposées (voir 04.43).

Restructuration des comptes. Le service "accueil écoliers et bourses" a été créé afin mieux identifier les coûts de cette activité.

41.30 Charges de personnel

301.01 Les collaborateurs de la Ville, au sein de l'ORP, seront transférés au Canton dès le 1^{er} janvier 2004. L'opération est financièrement neutre puisqu'en contrepartie, il n'y a plus de subvention fédérale (460.11).

04.42 Accueil écoliers et bourses

42.43 Contributions

433.01 Le revenu effectif de ce poste sera plus haut que budgété vu que le barème sera revu pour prélever le plein tarif (53 francs) des parents dont le revenu imposable dépasse les 126'000 francs.

42.46 Subventions acquises

460.02 Une demande de subvention a été déposée à la Confédération (OFAS). On peut raisonnablement attendre une subvention de l'ordre de 25'000 à 30'000 francs.

04.43 Aide aux chômeurs*43.30 Charges de personnel*

301.01 On constate une augmentation d'un poste liée à l'encadrement du programme d'occupation de chômeurs " Bâtiplus ". Le programme d'occupation " Jeunes-emploi " (semestre de motivation), assumé actuellement par le Canton, sera probablement repris par la Ville dans le courant du 1^{er} semestre 2004. Ces charges seront alors compensées par des subventions (460.12 ; 460.13 ; 461.01).

04.50 Service administratif des crèches*50.36 Subventions accordées*

365.48 La communalisation de la crèche de la Barbouille est à l'étude. Si ce projet devait se concrétiser, il en résulterait une diminution du compte 365.49.

A terme, la part de subvention aux crèches privées passera à 0 francs et la Ville participera aux frais de placement des enfants dans les crèches reconnues par l'Etat jusqu'à concurrence de 80 francs par jour par enfant. Ceci entraîne une augmentation prévisible du poste 365.49 (APE).

04.51 Crèche de Serrières

On constate une diminution de l'excédent de charges du fait de l'augmentation de la contribution des parents (revenu imposable en augmentation). On note par ailleurs une amélioration des subventions cantonales.

51.30 Charges de personnel

301.01 L'augmentation du poste est due à la modification de la rétribution des apprentis, stagiaires et étudiants (remarque valable pour les autres crèches également).

04.52 Crèche des Acacias

Même commentaires que précédemment.

Notons par ailleurs que la capacité d'accueil a été renforcée (d'où augmentation des revenus), sans engagement de personnel supplémentaire.

04.53 Crèche des Bercles

Mêmes remarques.

09. Instruction publique

Augmentation des charges due à l'augmentation du nombre d'élèves et de classes, et en conséquence d'enseignants, le nombre d'élèves par classe restant stable.

Par ailleurs, l'Etat a annoncé une baisse du taux de subventionnement de 45 à 40%, ce qui constitue un report de charges que le Conseil communal n'a pas souhaité prendre en considération, ceci d'autant plus que cette mesure a été annoncée très tardivement. On pourrait donc s'attendre à une diminution du poste 461.01 de quelques 600'000 francs si cette mesure devait être acceptée par le Grand Conseil. Dans le cas de l'ESRN (09.44), la participation de la Ville aux charges serait augmentée en conséquence de quelques 300'000 francs par rapport aux chiffres inscrits au budget.

09.01 Service des Ecoles

01.36 Subventions accordées

361.08 Versement au fonds de compensation diminuée. Ce fonds devrait disparaître avec le désenchevêtrement fort entre l'Etat et les communes.

09.31 Centre d'orthophonie

31.30 Charges de personnel

302.41 Augmentation du poste au vu des heures supplémentaires à prévoir pour les orthophonistes (6 mois de liste d'attente). A noter que le personnel ne travaille pas à temps plein, et que ces heures sont facturées. Cette augmentation d'activités ne transparaît néanmoins que de façon partielle dans la hausse des recettes (09.31.43).

31.31 Biens, services et marchandises

310.44 Augmentation des frais informatiques. Une migration sur XP est envisagée afin de réduire les risques de pannes liés aux programmes didactiques spécifiques du Centre.

09.41 Ecoles enfantines et primaires

41.30 *Charges de personnel*

302.01 L'augmentation des traitements résulte d'une augmentation du nombre de classes.

09.44 ESRN

Voire remarques sous 09 Instruction publique.

09.61 CPLN

61.31 *Biens, services et marchandises*

318.46 La taxe d'utilisation du Réseau pédagogique neuchâtelois est reprise dans le compte 318.44 (exploitation CEG).

10. Affaires culturelles**10.01 Service administratif**

01.36 *Subventions accordées*

361.09 Fonds cantonal cinéma: correspond aux 20% de la taxe encaissée sur les entrées dans les cinémas, conformément au décret cantonal.

Ce montant correspond à la somme des suppressions/réductions des 3 articles ci-après, de sorte que la somme totale des subventions affectée au cinéma ne varie pas.

365.17 Lanterne magique: disparaît du fait de la subvention mentionnée plus haut.

365.50 Fête du cinéma : idem.

365.99 Les subventions extraordinaires sont réduites de 40'000 francs, montant correspondant à la moyenne des aides financières accordées ces dernières années aux réalisateurs de films.

01.40 *Impôts*

406.02 En fonction des nouvelles dispositions prises au niveau cantonal, la taxe est calculée à 10%, ce qui était déjà prévu mais non réalisé en 2003, d'où la faible différence entre les deux montants.

10.02 Temple du Bas

02.31 *Biens, services et marchandises*

312.11 Frais de chauffage surévalués en 2003.

10.22 Théâtre du Passage

22.39 *Imputations internes*

390.23 Augmentation due au transfert de l'Urbanisme au Théâtre du Passage des immeubles Fbg de l'Hôpital 19a/19b et Passage Max.-Meuron 4.

10.31 Musée d'art et d'histoire

31.30 *Charges de personnel*

301.02 Charges de personnel en baisse. Départ de l'huissier-concierge. Le poste est remplacé par deux personnes à mi-temps ayant moins d'années de service et de responsabilités (réorganisation des équipes).

31.31 *Biens, services et marchandises*

316.45 Maintenance du logiciel de base de donnée utilisé par le musée, qui jusqu'à présent était payé par le CEG.

318.15 La taxe a été corrigée à la baisse après pesée des déchets.

31.33 *Amortissements*

331.01 Transformation des Galeries de l'Histoire.

31.39 *Imputations internes*

390.23 Idem.

390.61 Idem.

10.61 Musée d'histoire naturelle

Notons les efforts fournis par le MHN qui présente des charges en diminution par rapport au budget 2003.

10.71 Musée d'ethnographie71.31 *Biens, services et marchandises*

319.94 Le MEN fêtera ses 100 ans l'année prochaine. Une somme forfaitaire de 50'000 francs a été attribuée à cet événement en plus de la somme allouée aux expositions temporaires.

Rapport de la sous-commission financière III

(Urbanisme, Forêts et domaines, Tourisme et transports)

La sous-commission III, composée de M. Nicolas de Weck (soc, rapporteur), M. Pierre Aubert (lib) et M. Blaise Horisberger (popécosol), s'est réunie le vendredi 24 octobre 2003, en présence de M. Pierre Bonhôte, conseiller communal directeur des services concernés. Ont successivement participé à la séance, MM. Antoine Rosselet, intendant des domaines, Stéphane JeanRichard, ingénieur forestier, Willy Zahnd, chef caviste, Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste, Fabien Coquillat, architecte adjoint, Pascal Solioz, chef des constructions, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Stéphane Thiébaud, chef de l'aménagement urbain.

03. Forêts et Domaines**03.11 Forêts**

Malgré une conjoncture défavorable, l'excédent des charges qui figure au budget 2004 est inférieur de 17% à celui qui était prévu au budget 2003. Ce résultat est la conséquence de la volonté de la Ville de réduire ses dépenses. Concrètement, le service des forêts entretiendra son patrimoine forestier en recourant au maximum au travail en régie. Il est prévu de faire appel le moins possible, à l'économie privée et de différer dans le temps une part du débardage (03. 11. 318. 11).

L'augmentation des charges du personnel s'explique par l'engagement d'un apprenti, précédemment ouvrier spécialisé au service des parcs et promenades, qui souhaite acquérir un nouveau CFC. Il est convenu de le rémunérer au tarif normal (03. 11. 301. 01).

Un fonds communal en faveur des apprentis couvre la différence de salaire à concurrence de 25'000 francs (03. 11. 436. 13).

La diminution des recettes s'explique par une conjoncture défavorable dont les effets se font durement sentir dans le commerce du bois (03. 11. 427. 11). Actuellement, la demande pour le bois provenant des feuillus suisses est quasiment nulle. De plus, le marché est inondé par la production de bois très bon marché provenant des pays de l'Est.

Pour réagir à cette situation les cantons suisses et départements français traversés par les montagnes du Jura ont entrepris, dans le cadre d'un projet Interreg, de créer une appellation d'origine contrôlée « Bois du Jura ».

De plus, la mise en service du complément bois au chauffage à distance du Mail permet de valoriser des produits qui seraient sinon invendables (03.11.427.14). Un projet de réalisation d'un chauffage à distance est à l'étude aux Ponts-de-Martel, qui permettrait d'écouler du bois du domaine des Joux. La vente de bois en tant qu'énergie est à même d'atténuer les effets d'un marché défavorable.

03.21 Domaines

L'excédent des charges est réduit de manière drastique à 28'300 francs. Ce résultat s'explique par le fait que l'entretien sera réduit en 2004 (03. 21. 314. 01, 02, 03, 04, 07) et que le produit de la redevance des parkings a augmenté (03. 21. 423. 04).

A la lecture du n° 03. 21. 316. 01, intitulé « loyers et redevances terrains », il est évoqué l'opportunité d'acheter les bâtiments et terrains sis dans le vallon du Seyon que la Ville loue depuis plusieurs années (il s'agit de l'ancien hangar Petitpierre et Grisel et de l'ancien commerce de bois Schaer et Zimmermann occupés par les Travaux publics, les Parcs et promenades et les SIS). En effet, il semble que ces surfaces correspondent à un réel besoin de la ville et qu'il serait donc préférable de les acquérir de sorte que la ville convertisse la charge des loyers (77'300 francs) en amortissements.

03.31 Vignes

Les vignes présentent un excédent de 100 francs. Il faut préciser que la totalité de la récolte est vendue à la cave de la Ville qui l'acquiert au prix du marché.

De manière générale, l'année 2003 a été moins importante en quantité (30% de moins) en raison des fortes chaleurs et de la grêle qui a endommagé une partie de la récolte de Champréveyres. En revanche,

les taux de sucres sont exceptionnels. Les vendanges se sont déroulées du 6 au 14 septembre ce qui est peu commun.

Le poste 03.31.318.19 intitulé « tâcheronnage » a augmenté de 37'000 francs en raison de la revalorisation des salaires qui découle de la révision de la convention de tâcheronnage.

Il faut ajouter que les charges de tâcheronnage ne diminuent pas avec la quantité de raisin récolté.

03.32 Encavage

Est budgété un bénéfice de 59'400 francs, ce chiffre dépendra du résultat des ventes des vins de l'année 2003 qui est estimé à 900'000 francs (03. 32. 427. 22).

De manière générale, il est précisé que le vin blanc (chasselas) se vend plus difficilement tandis que le rouge, l'œil de perdrix et le pinot gris rencontrent un grand succès (un effort est donc demandé aux membres de la Commission financière de préférer les bouteilles de blanc au cours des séances).

L'enrichissement en sucre du moût, lorsqu'il est nécessaire, n'est pas effectué par adjonction de sucre mais par extraction d'eau par osmose inverse. Il en résulte quelques milliers de litre d'eau déminéralisée, impropre à la boisson mais utilisée pour le nettoyage du matériel d'encavage. En revanche cette eau pourrait intéresser l'industrie, et dès lors être vendue.

Les charges en personnel augmentent suite à l'engagement de deux stagiaires cavistes brevetés (03. 32. 301. 01).

En outre, est évoqué le rôle social du Service des vignes et encavage qui accueille depuis quelques années les jeunes de la région qui sont condamnés à des astreintes par l'Autorité tutélaire pénale. Il est précisé qu'il serait souhaitable que l'Etat indemnise la Ville qui fonctionne dans ces circonstances comme une autorité d'exécution des peines.

Finalement, il est suggéré de réfléchir à un concept de prévention de la conduite en état d'ébriété qui associerait les transports publics neuchâtelois et les caves de la ville.

06. Urbanisme

De manière générale, en comparaison du budget 2003, les charges ont augmenté de 4,26%, les recettes, quant à elles, ont augmenté de 7,25%, tandis que l'excédent de dépenses a diminué 3,89%.

Cette maîtrise des dépenses résulte notamment de l'absence de création de nouveaux postes. Si un demi-poste d'inspecteur des constructions adjoint a été créé pour le traitement des demandes de permis de construire et pour la gestion de la base de données des bâtiments du territoire communal, il est toutefois compensé par une suppression de 40 % de poste concernant les prestations du secteur logement.

La charge de travail augmente notamment par le fait que le patrimoine immobilier de la ville s'accroît suite à la construction de nouvelles infrastructures (collège des Acacias II, CPLN4, et bientôt, halles de sports de la Riveraine et nouveau collège de la Maladière), à l'acquisition de nouveaux bâtiments (crèche des Bercles, Galeries de l'Histoire, Pierre-à-Bot 91) et à la ré-affectation de bâtiments (quai Philippe Godet 18). A cela s'ajoute un certain retard dans l'entretien de ce patrimoine (collège des Terreaux par exemple).

De plus, de grands projets immobiliers sont en cours ou annoncés. Par exemple, la construction prévue de nombreux logements sur le site de l'Hôpital des Cadolles nécessitera un suivi important. Il est rappelé que la législation en matière de construction devient de plus en plus astreignante en ce qui concerne les procédures d'adjudication des marchés publics et l'entretien des immeubles déjà construits (mise en conformité des installations électriques, nouvelles mesures de sécurité diverses, introduction de connexions informatiques...)

Finalement, la mauvaise conjoncture actuelle et la pénurie de logement entraînent fréquemment des situations difficiles. La gérance est de plus en plus souvent sollicitée pour trouver des logements d'urgence à des personnes qui n'ont pas retrouvé de logement et qui se retrouvent à la rue avec armes et bagages.

A la lecture du budget, il apparaît que l'entretien des bâtiments n'est pas touché par les mesures d'économie (06.11.314.00 ; 06.12.314.00 ; 06.21.314.00). Ces travaux d'entretien ont été financés grâce aux prélèvements aux réserves alimentées les années dernières.

Le point n°06.01.301.01, intitulé « traitements personnel admin. », a légèrement augmenté suite à l'engagement en 2003 d'une

réceptionniste-téléphoniste à un taux d'activité de 100%. En revanche, le n° 06. 01. 301. 03 intitulé « traitements pers. Technique » a été réduit suite au transfert de 0,5 poste d'inspecteur des chantiers vers le n° 06.51.301.01.

Il est rappelé que les effectifs des services de la police des constructions et de l'aménagement urbain correspondent à 10,38 postes et que ce chiffre ne peut pas être comparé avec la dotation en personnel du service équivalent à la Chaux-de-Fonds, puisque l'organisation est différente (ex : la police du feu est rattachée à la Police des constructions, ce qui n'est pas le cas à Neuchâtel).

Si l'on se reporte à la page 19 du budget 2004, le tableau intitulé « Evolution des effectifs du personnel communal » révèle que le personnel de l'urbanisme a augmenté de 0,99 poste de travail par rapport à 2003.

Plus généralement, il est expliqué que la pénurie de logement est très sévère en ville de Neuchâtel et qu'elle s'est étendue à tout le littoral ce qui explique peut-être que la ville n'a pas perdu d'habitant cette année. Selon les spécialistes du Service de l'urbanisme, il faudrait construire 100 logements par année pour combattre la pénurie. Actuellement, 219 logements sont en construction. Jusqu'à 2007, 700 appartements devraient avoir été construits, si cette tendance devait se poursuivre après 2007, la pénurie devrait s'estomper.

Il est rappelé qu'aujourd'hui on a tendance à construire cher et que les appartements bon marchés se raréfient malgré les constructions sus évoquées.

Le poste de délégué au développement durable a été budgété en 2003 et n'a pas été repourvu depuis 9 mois. Le poste sera repourvu début 2004 vu que le délai de carence de 6 mois est écoulé. Il est incompréhensible qu'un poste chargé de l'entier d'une activité comme la mise en œuvre d'un agenda 21 local puisse être soumis au délai de carence, bloquant dans ce cas pendant 9 mois l'avancement d'un projet décidé par le Conseil général.

A propos de la place du Port, on apprend que la Ville mandate une expertise qui permettra de définir la part de responsabilité de l'architecte et des entreprises dans les défauts qui affectent l'ouvrage. Cette expertise sera utilisable dans une procédure judiciaire.

La prescription sera interrompue par le Service juridique, afin de préserver les droits de la Ville.

Les excédents de charges des postes n°06. 34, 37, 38, 39, 40, 42, qui proviennent de l'exploitation des bâtiments du patrimoine administratif de la ville devraient grever les budgets des services concernés.

Par exemple, il serait judicieux que l'excédent des charges du stand de tir soit reporté au budget du dicastère de la Police...

En ce qui concerne le compte 06.36 intitulé « WC publics et édicules », la mise au concours des prestations de nettoyage a permis de gagner 100'000 francs par rapport à l'ancien contrat tandis que la fermeture de certains WC publics en périphérie permettra d'économiser 60'000 francs.

14. Tourisme et Transports

Le délégué aux transports est chargé de mettre en place la politique de mobilité durable à l'intention du public et de l'administration et notamment de s'occuper de la vente des deux-roues électriques, de l'organisation de la journée « En ville sans ma voiture », de la planification et des projets en matière de transports publics ou de la communication...

A propos de la part de la Ville au déficit des Transports publics neuchâtelois, budgétée à 5'417'700 francs (14. 02. 364. 02), il est précisé que ce chiffre est basé sur une subvention par action de 5'250 francs, revue à la baisse dans l'intervalle à la demande du Conseil d'Etat. Une telle baisse ayant nécessité une réduction des charges, le conseil d'administration des TN a décidé la suppression de la desserte de la ligne 10 le week-end et la suppression de la ligne Marin – la Tène - Thielle-Wavre, peu fréquentée il est vrai. Suite à cela, les Conseils communaux de Neuchâtel et de Peseux ont décidé de financer le maintien des prestations de la ligne 10 les samedis et dimanche, pour un montant de 130'000 francs, dont 110'000 francs à charge de la Ville. La contribution de la Ville aux TN s'établira dès lors à 5'360'000 francs.

Le budget prévoit la suppression temporaire de la subvention « Onde verte » de 50% aux employés de la Ville. Il est proposé d'organiser un sondage pour mesurer les effets de ce subventionnement.

Enfin, la Fondation « au Suchiez » vend son bâtiment situé près du Chanet, l'ancienne auberge de jeunesse, pour investir le produit de cette vente dans la réalisation d'un nouveau projet d'auberge de jeunesse en collaboration avec la Ville. Cette nouvelle auberge de jeunesse pourrait voir le jour sur l'emplacement des ruines de l'Ecluse.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Travaux publics, Hôpitaux, Sports)

La Sous-commission financière IV, composée de Mme Eliane Henry-Mezil (rapporteuse) et de MM. Raymond Maridor et Daniel Domjan, s'est réunie le 22 octobre 2003 pour l'examen des budgets en présence de M. Didier Burkhalter, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Jacques Giuntoli, chef du Service de la voirie et M. Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades; MM. Etienne Dagon, chef du Service des sports et Jean-Pierre Jaquet, gestionnaire; enfin, pour les hôpitaux, Mme Muriel Desaulles-Bovay, directrice administrative et logistique, ainsi que MM. Jean-Claude Rouèche, directeur général, et Blaise Della Santa, chef des ressources humaines.

05. Travaux publics

Malgré l'accroissement des prestations (déchetterie), le budget 2003 est stable, que ce soit en termes financiers ou en termes d'effectifs du personnel. Sur ce dernier point, il n'y a pas de problème d'effectifs à signaler, si ce n'est quelques déplacements d'un service à l'autre. C'est également le premier budget avec une année entière de fonctionnement de la nouvelle déchetterie des Plaines-Roches.

05.22 Evacuation des eaux claires

Seules les charges liées au traitement des eaux usées seront désormais financées par la taxe d'épuration. Les dépenses liées à l'évacuation des eaux claires (env. 140'000 francs) doivent être maintenant financées par l'impôt.

Concernant l'évacuation des eaux en général, un plan général est en passe d'être terminé et sera bientôt soumis au Conseil général.

Actuellement, 15% de l'évacuation, essentiellement au bord du lac, est en séparatif et il s'agira dans les années à venir de définir les quartiers qui en seront prioritairement dotés.

05.23 Port et Rives

Désormais, la Direction de la police se charge des ports et la Direction

des travaux publics des rives (chapitre intégré au 5.21 Entretien du domaine public).

05.24 Ordures et déchets incinérés

Un travail de rationalisation a été fait dans ce service, afin d'absorber les nouvelles tâches de la déchetterie (2 personnes) sans augmentation d'effectifs sur l'ensemble de la section. Concrètement, les directives relatives au délai de carence sont donc remplacées par le fait que des postes ne seront pas repourvus en cours d'année.

05.24.318.51 Les frais d'incinération à SAIOD se maintiennent à 190 francs la tonne.

Actuellement, 79% des déchets sont incinérés et 21% sont récupérés. L'objectif pour début 2004 est une augmentation de 2 points de la récupération.

Une convention a été passée avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Hauterive qui paient jusqu'à fin 2004 un montant représentant 15 francs par habitant (l'investissement de base et le personnel étant fourni par la commune) pour la déchetterie.

Plusieurs autres communes sont intéressées par la déchetterie et nous espérons qu'une politique régionale pourra se développer encore davantage.

La fréquentation de la déchetterie est en augmentation de 40% depuis l'inauguration.

05.26 Fun'ambule

Après l'Expo, la fréquentation est de 100'000 à 110'000 voyageurs par mois, soit entre 30 et 40% d'augmentation par rapport à la période précédant la manifestation nationale. Au printemps, un distributeur de billets CFF sera installé au bas du Fun'ambule ; on pourra donc considérer le Fun'ambule comme une extension de la Gare.

05.31 Epuration des eaux

Les frais relatifs aux canalisations des eaux usées sont désormais intégrés au 05.31 (voir remarque au 05.22).

Par ailleurs, l'augmentation est également due aux frais d'équipements et d'entretien de la STEP qui augmentent en fonction des années.

12. Hôpitaux

Considérations générales

La planification pour le NHP est confirmée. Au début de 2004, le déménagement de l'hôpital Pourtalès originel (bâtiment de 1811) permettra sa rénovation complète. Par ailleurs, on procédera à l'achèvement des corps 1, 2 et 3. L'inauguration du nouvel hôpital est prévue le 5.5.2005. L'introduction du TARMED (tarif à l'acte pour les hôpitaux et les cabinets médicaux) et la modification des applications informatiques marqueront l'activité hospitalière.

Les effets de la convention collective CCT Santé 21 n'ont pas été intégrés au budget 2004, mais auront un impact financier dans le futur.

Comparaison avec le budget 2002

Le budget des hôpitaux intègre pour la première fois les absences du personnel, qui étaient jusqu'ici justifiées ex post dans les comptes.

Les quelques 3'350'000 francs (+2,7%) de charges supplémentaires par rapport à 2002 s'expliquent par l'indexation des salaires (1 million de francs), l'engagement de 4,5 postes de médecins assistants, effets de la convention collective (500'000 francs), les intérêts liés à la construction du NHP (1,5 million de francs) et l'augmentation des charges informatiques en relation avec TARMED (550'000 francs).

Groupe 30

Le groupe 30 augmente de 19% en raison principalement:

Compte 3000 : 26,4% en raison de la nomination de nouveaux médecins-chefs résultant de décisions internes et de l'arrivée de médecins occupés jusqu'ici dans des hôpitaux régionaux.

Compte 3001 : 16% en raison de la nouvelle CCT pour médecins assistants et chefs de clinique.

Groupe 31

L'augmentation de 2% est essentiellement due à l'imputation dans ce compte de l'ambulatorio programmé.

Groupe 32

Le groupe 32 augmente de 0,5% en relation avec des postes de techniciens prévus en radiologie répondant aux effets de la loi sur le travail.

Groupe 34

Ce groupe augmente de 4,9% en relation avec une augmentation du nombre d'absences de longue durée. Le compte 3410 (cuisines) diminue en raison de la suppression des repas au home de Clos-Brochet et de la fermeture provisoire du restaurant de Pourtalès. Concernant le personnel, d'éventuels départs naturels ne donneront pas lieu à des remplacements. Par ailleurs, du personnel sera mis à disposition de la Cité Universitaire.

Groupe 39

Ce groupe est stable en raison de la diminution drastique du recours aux agences de placements, et cela malgré une augmentation du budget de formation.

Classe 4 - Charges d'exploitation

La croissance des coûts se monte à 2,3%, dont 555'000 francs pour les prestations du CIGES, en relation avec les enjeux que constituent le passage au TARMED et les adaptations en matière de logiciel. Une formation pour TARMED sera organisée en décembre pour le personnel.

Compte 4000 – Médicaments et narcotiques : stabilité en 2004

Groupe 41 - Produits alimentaires

L'avancement du NHP ainsi que le fait que les hôpitaux ne desserviront plus le home de Clos-Brochet vont modifier les groupes 34, 37, 41 et 68 mais la balance financière de l'opération est proche de la neutralité.

Groupe 43 - Entretien des immeubles et des équipements

Diminution de 2,7% conformément à la volonté de limiter l'entretien des bâtiments compte tenu de la construction du NHP.

Comptes 4420 et 4424 Amortissement de l'équipement médical et de l'équipement technique

La forte diminution de ces charges provient du fait que des investissements lourds auront cessé d'être amortis en 2004.

Le budget 2004 tient compte de la TVA à laquelle le CEG soumet désormais l'ensemble de ses clients et qui grèvera également les comptes de l'exercice en cours.

Comptes 6020 et 6030 Pensions privées et demi-privées

L'Etat participe depuis le 1er janvier 2002 à la part « régime conventionnel des chambres communes ». Cette participation, au lieu de nous être rétrocédée, augmente le déficit d'exploitation. Ce nouveau mode de faire représente une diminution des recettes de 4'920'000 francs pour 2004.

Investissements

Une demande de crédit de 900'000 francs pour différents équipements hospitaliers a été présentée, soit 300'000 de moins que l'enveloppe habituelle. Cette réduction a été décidée afin de favoriser le prochain achat d'un IRM, la Commission cantonale de la Clause du besoin ainsi que le Conseil cantonal de Santé ayant donné un avis positif. En Suisse 30% des IRM sont dans le secteur public et 70% dans le privé. Avec la future acquisition, Neuchâtel sera donc dans les normes.

13. Sports

Le budget est stable. Le Service des sports voit ses effectifs augmenter de 2,85 postes : 0,4 poste pour assumer et développer des manifestations à l'intention des jeunes (actions de l'Agenda 21) et 2,45 postes qui concernent des personnes (pour certaines déjà engagées), financés par de nouvelles recettes (+ 170'000 francs). Les cours des Ecoles du sport ont passé de 30 à 36 semaines par an, ce qui occasionne des recettes supplémentaires. Il y a aussi une nette augmentation de la fréquentation des divers cours. Dès 2004, il sera organisé des cours « Dimanche piscine », parents-enfants dans les piscines des écoles (eau plus chaude).

13.76 Colonie de vacances Haute-Nendaz

Les camps de ski des écoles coûtent au Service des sports de la Ville entre 60'000 et 70'000 francs par an ; c'est donc un gros effort fourni par le Service des sports en faveur de l'Instruction publique.

Si, en hiver, les locations sont complètes, c'est plus difficile en été ; des prospections élargies seront faites.

13.79 Piscines et plage Nid-du-Crô

A l'avenir, les piscines extérieures du Nid-du-Crô pourraient être ouvertes une semaine plus tard et fermées une à deux semaines plus tôt afin de faire des économies et en fonction des conditions météorologiques.

13.79.31 Biens, services et marchandises

De gros efforts d'économies ont été faits.

13.81 Ecoles sports et manifestations

Bonne fréquentation des camps d'été et d'automne. En 2003, 1'200 enfants ont fréquenté les diverses manifestations. Le service a reçu 20'000 francs de l'Agenda 21 pour la promotion du sport et l'intégration des enfants étrangers. Pour toutes les activités proposées aux enfants, la Ville fait de gros efforts et recherche toujours des sponsors.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Chancellerie, Services industriels, Police, Police du feu)

La Sous-commission financière V, composée de MM. Philippe Loup (rapporteur) et Blaise Péquignot, s'est réunie le jeudi 23 octobre 2003 en présence de M. Antoine Grandjean, Conseiller communal. Mme Dorothee Ecklin était excusée. A l'ordre du jour, l'examen des budgets 2004. Ont également assisté à cette séance, M. Rémy Voirol, chancelier, Mme Nadia Bavaud, adjointe de direction, MM. Gabriel Simonet, Premier lieutenant du corps de police, Jean-Pierre Habegger, corps de police, F. Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service d'hygiène et de prévention du feu, Alain Gorgerat, Etat civil,

Christian Grandjean, Contrôle des habitants, et Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière, MM. Charles-André Grossenbacher, directeur technique, Charles-Frédéric Gnaegi, directeur technique adjoint et Pascal Olivier Thiébaud, directeur commercial et financiers aux Services industriels,

01. Chancellerie

2004 est une année de transition marquée par une réelle stabilité. La fin de 2003 est très active, en particulier par la mise en place d'un nouveau journal hebdomadaire ainsi que d'un site internet complètement remodelé, présentant de nouvelles possibilités. En comparaison avec les comptes 2002, les excédents de charges se limitent à environ 11% d'augmentation. Ce résultat est provoqué pour un tiers par une augmentation du personnel (+ 1 poste), pour un autre tiers par un accroissement des charges BSM, le reste étant provoqué par une diminution des recettes. Relevons également une stagnation des subventions.

Il est à noter que dans le cadre des mesures visant à diminuer au maximum le déficit budgétaire pour 2004, la Chancellerie a été amenée à renoncer à un poste de Webmaster pour mettre en place et gérer le nouveau site internet de la Ville.

01.01 + 01.02 Conseil Général / Conseil Communal

Jetons de présence (300.04) Ces deux comptes sont issus du « splitting » du compte unique 01.01.300.04 comptabilisant l'ensemble des jetons de présence. A la lecture de celui-ci, l'on peut constater une significative diminution du montant alloué entre 2003 et 2004.

01.12 Secrétariat

Traitements (301.01) Augmentation d'un poste pour la gestion des changements législatifs concernant la législation des droits politiques. Ce poste est également à mettre en relation avec la « e-démocratie », le « e-voting » ainsi que la mise en place de la législation pour l'établissement d'un guichet électronique sécurisé. Il s'agit en fait d'anticiper les changements et de voir les conséquences aussi sur le Contrôle des habitants ainsi que sur la gestion du bureau de vote. Dès les modifications énoncées plus haut terminées, ce poste sera sans doute adapté et le détenteur intégré au sein de l'administration.

Internet / Intranet (310.45) Il est prévu, dans une première étape, d'y intégrer les P-V de séance ainsi que les comptes-rendus. Dans une deuxième phase, il est prévu d'y insérer un recueil systématique de la réglementation communale.

Licences logiciels (316.45) Il s'agit de la création puis de l'intégration sous le nouvel environnement Unix, de différents logiciels nécessaires à la gestion de la Ville. Plus particulièrement pour la Chancellerie, les deux programmes concernés permettront la gestion des jetons de présence et surtout un logiciel pour le dépouillement des élections, notamment en vue des élections communales prochaines. La plus grande partie du travail est effectuée par le CEG et ce n'est donc que rarement que des apports extérieurs sont nécessaires. Ce poste *Licences logiciels* se retrouve dans bien d'autres services (Police, Police du Feu, Services Industriels, par exemple), les procédures sont les mêmes mais évidemment pour des logiciels autres. Il s'agit d'une dépense unique.

Frais de ports (318.03) La suppression du forfait d'affranchissement provoque une répartition des frais de port dans l'ensemble des services de la Ville. 2003 est l'année d'introduction de ce nouveau système, 2004 est plus précis après une année d'expérience. Cependant, les petites entités continuent de passer par la Chancellerie ce qui provoque un *Remboursement d'affranchissement* (436.09) plus important (40'000 francs) que les frais de port strictement prévus pour la Chancellerie (25'000 francs).

01.13 Archives

Traitements (301.01) Dans les Galeries de l'histoire (Archives communales ainsi que les maquettes), un demi-poste de surveillant a été nécessaire.

Loyer à des tiers (316.01) L'archivage communal se faisant dans les nouveaux locaux derrière le Palais DuPeyrou, il est dès lors plus nécessaire de louer des espaces indispensables sur le domaine privé.

Investissements

Développement des moyens d'information de l'administration communale. Le crédit, non encore demandé et s'élevant à 800'000 francs, ne sera pas sollicité. En effet, envisagée dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau site et d'un journal modernisé, cette demande d'investissement fut inscrite dans la planification 2001-04. Toutefois, ces différents travaux furent effectués à l'interne avec les

moyens financiers dégagés par deux articles 153 RG (vivre la Ville et site internet) pour un montant total de 195'000 francs.

07. Police

Seul un nouveau besoin a été pris en compte pour l'année 2004, il s'agit d'enregistreurs de fin de parcours (boîte noire) pour véhicules feux bleus qui est une nouvelle obligation selon la LCR. Au début 2003, l'engagement de sept nouveaux policiers fut effectué. Comme pour le SIS, l'effectif du Corps de police comprend également les collaborateurs en formation de base et qui ne sont donc pas "engageables" sur le terrain. L'effectif réel est donc toujours inférieur à l'effectif théorique. Concrètement, Ecole de police terminée, les nouveaux agents ne seront opérationnels qu'au début de 2004. Le poste à mi-temps de médiateur est reporté pour raison budgétaire et non abandonné.

A propos de l'augmentation de diverses taxes, il convient de préciser que l'établissement du montant des taxes a été effectué dans le cadre de la compétence du Conseil communal. Les différentes taxes ont été analysées en fonction du moment des dernières adaptations. Toutes les augmentations ont été effectuées soit en fonction de l'IPC, soit pour s'aligner aux taux appliqués par d'autres communes environnantes. Le total du gain sur les augmentations de taxes est d'environ 250'000 francs. Les plus importants profits sont de 90'000 francs pour les *Taxes pour parcage illimité (macarons zones bleues)* (07.31.427.80) ; de 80'000 francs pour la *Taxe d'utilisation des ports* (07.41.434.74). Cette dernière implique une taxe d'un montant plus élevé selon la taille du bateau mais également si son détenteur a son domicile dans une autre commune. Enfin, la *Taxe des chiens* (07.31.406.01), se montera à 100 francs, maximum fixé par l'Etat, pour un profit supplémentaire de 20'000 francs. Par contre, l'augmentation des autres taxes mentionnées dans le rapport du Conseil communal provoquera des gains que l'on peut qualifier de très faible en regard des montants en jeu.

07.01 Service administratif

Entretien courant des locaux (314.60), *Loyers à des tiers* (316.01) Avant le déménagement des Services Industriels à la rue des Tunnels, ces derniers payaient les loyers au Fbg de l'Hôpital 4. Par contre, pour la Police qui reprendra une partie de ces locaux, il n'y aura pas de loyer. C'est le cas pour tous les services administratifs de la Ville.

En définitive, dès qu'une prestation amène une facturation alors le

service concerné se voit soumis au paiement d'un loyer.

Institut Suisse de Police (365.08) On constate une diminution de 10'000 francs de la subvention allouée par la Ville. L'ISP est un centre pour la formation des policiers du canton sauf ceux de l'Etat et de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Par contre, de nombreux corps locaux de Suisse allemande ainsi que la Police ferroviaire envoient leurs aspirants à l'ISP de Neuchâtel. Pour la Ville de Neuchâtel, la formation de l'ISP convient tout à fait pour une police de proximité. De plus, l'obtention d'un CFC de policier reconnu au-delà du canton de Neuchâtel est un plus indéniable. Des changements conceptuels à propos de la formation des policiers sont en cours au niveau intercantonal. Il est à prévoir dans un futur assez proche que la formation de base sera la tâche du canton ou d'un concordat intercantonal alors que l'ISP se verra responsable des formations cadres tout en demeurant l'institut de référence pour l'élaboration des standards école.

07.21 Contrôle des habitants

Traitements (301.01) L'harmonisation des fichiers (Urbanisme, Contrôle des habitants, Services industriels) est terminée. La personne engagée spécialement pour cette tâche a donc été libérée. D'autre part, les demandes importantes de cartes d'identité ont pu être satisfaites. De ce fait, la personne surnuméraire affectée à cette tâche n'est également plus nécessaire. Son contrat n'a dès lors pas été reconduit. Il en résulte une baisse sensible des charges salariales par rapport au budget 2003 et aux comptes 2002.

07.31 Corps de police

Traitements (301.01) Alors que sept policiers ont été engagés dès janvier 2003 afin de suivre l'ISP, l'engagement du demi-poste de médiateur a été suspendu au milieu de 2003 afin de répondre aux volontés de réduction des charges. Cette suspension d'engagement poursuit ses effets, pour les mêmes raisons, dans le budget 2003. Certes, durant Expo.02, deux médiateurs effectuaient un travail spécifique strictement dans le quartier des Beaux-Arts. Il convient de préciser que les deux détenteurs de ces postes n'étaient pas réellement des médiateurs mais des anciens policiers du Corps de police de Lausanne. Le directeur de la Police déclare vouloir mettre à profit ce temps de report à l'engagement afin de préciser le cahier des charges de cette fonction et de spécifier par là même les compétences demandées.

Taxe des parcomètres (427.76) La prise en compte du parking des Jeunes-Rives provoque un gain de 100'000 francs par rapport au budget 2003.

Autres recettes (439.11) Les manifestations exigeant une autorisation de police accompagnée d'une brève enquête sont soumises à une taxe dont le montant est passé de 80 à 100 francs. La dernière réévaluation remonte à 1997.

07.41 Ports

Traitements (301.01) Une seule personne est responsable pour les 4 ports. Toutefois, les travaux de secrétariat sont effectués par une secrétaire (quart de poste) du Corps de police.

Taxe d'utilisation grue (434.75) – *Autres recettes* (439.11) La première ne concerne que la stricte utilisation de la grue alors que les frais encourus pour la préparation des bateaux avant leur mise ou sortie de l'eau sont comptabilisés dans le deuxième compte.

07.51 Cimetière

Urbanisme, charges immobilières (390.61) Ce montant de 39'300 francs est provoqué par une imputation interne de la part du service de l'Urbanisme concernant les charges altérant aux bâtiments, certains amortissements d'équipements et des intérêts passifs (cf. comptes 06.35).

Investissements

« Parking Maladière », le crédit non encore sollicité et s'élevant à 500'000 francs n'aura pas lieu. En effet, concernant la construction d'un parking souterrain situé au sud du complexe de salles de gymnastique de la Riveraine ce projet n'a plus de raison d'être avec la construction du grand complexe de La Maladière dont l'achèvement est prévu mi-2006.

Renouvellement du réseau radio (Tetrapol), crédit de 270'000 francs également abandonné dans la mesure où le canton réalise le réseau et achète le matériel puis facture l'utilisation aux différents utilisateurs dont la Ville sous forme de leasing.

08. Police du feu

Les effectifs ne connaissent pas de modification; par contre, le nombre des interventions progresse d'environ 20%. En 2003, les effectifs ont crû du fait de l'extension du rayon d'action du SIS au Val-de-Ruz. Ce personnel plus important permet une flexibilité accrue. Cependant, le temps de formation augmentant, il n'est pas toujours possible d'y envoyer les personnes par manque de postes puisque les interventions s'accroissent alors que l'on constate parfois et à posteriori qu'elles ne sont pas toujours nécessaires.

Pour le budget 2004, de petites économies ont été réalisées sur les biens, services & marchandises mais sans que la capacité d'assurer les missions ne soit péjorée.

08.02 SIS Sanitaire

Personnel temporaire (308.01) La reprise du Val-de-Ruz provoqua des besoins de formation à la charge des communes du vallon pour un montant de 75'000 francs. Cette situation n'a plus d'effet en 2004.

Soldes exercices et cours d'instruction (309.07) - *Frais exercices & cours d'instruction* (319.81) Le premier compte montre les coûts en solde pour les exercices et instructions des volontaires. Le deuxième compte établit les frais d'instruction des ambulanciers professionnels.

08.03 SIS Feu

Pièces détachées véhicules (313.51) Plus de sorties signifient plus de frais mais aussi plus d'usures et plus de risques de casse du matériel.

Loyers à des tiers (316.01) La caserne étant bien trop petite, cinq hangars extérieurs sont indispensables. Un de ces derniers a été acheté par la Ville d'où la variation entre les budgets 2003 et 2004.

Téléphone et service d'alarme (318.04) - *Location installations d'alarmes* (439.01) Les bâtiments de la Ville sont raccordés à une centrale d'alarme de la commune dont les frais apparaissent dans le premier compte alors que le règlement de la location du système auprès d'une entreprise ressort dans le deuxième compte.

Frais d'autres centres (319.87) – *Interventions pour tiers* (434.87) Parfois d'autres centres interviennent en collaboration avec le SIS, tel le secours routier. La facturation globale est faite par Neuchâtel et les montants sont ensuite rendus aux centres concernés.

Finances, prestations CIGIN (390.28) Tout bâtiment est référencé informatiquement permettant une géoréférence à l'écran. Ce travail est effectué par le CEG qui répartit les frais selon les différents services.

08.11 Service hygiène & Prévention du feu

Nouvelle prestation mise en place en 2003 et poursuivie en 2004, le contrôle des champignons. Par des mesures d'économie, l'engagement d'une personne responsable de la sécurité au travail est remis à plus tard. Ce poste consiste à la mise en place de plans et de consignes de sécurité. Ce travail s'effectuera mais avec une mise en œuvre plus lente. On aura également une diminution du travail de prévention sur le territoire communal mais sans que le niveau de sécurité n'en soit atteint.

08.21 Protection civile

2004 sera une année de bouleversements par l'introduction de la nouvelle loi cantonale d'organisation de la protection de la population XXI dont les conséquences financières ne seront sensibles que pour le budget 2005.

Traitements (301.01) - Subventions sur salaires (469.05) Une secrétaire fait office de chef de section pour les habitants de la ville. Cela étant une tâche cantonale avec son service localisé à Couvet, l'Etat prend en charge ce salaire par une subvention.

Investissements

A la planification 2001-04, des sommes sont prévues pour l'achat de terrain afin d'y construire une nouvelle caserne et ainsi qu'un montant pour une étude préalable. Ces deux crédits sont abandonnés par la construction du grand complexe de La Maladière.

11. Services industriels

La réorganisation des SI opérée en 2003 provoque cette modification de la structure comptable.

Globalement les résultats sont supérieurs aux autres années. L'abandon de bien des dépenses ne se fait pas au détriment du niveau des prestations. De toute manière la situation financière des SI est liée à la situation financière de la Ville.

Charges de personnel (01.30)

L'augmentation du personnel est de plusieurs ordres. Tout d'abord, 2 postes (1 monteur électricien et 1 monteur eau & gaz) sont liés aux travaux à faire pour des tiers donc des travaux provoquant de la facturation. Un poste est lié au changement de l'ordonnance OIBT (basse tension). Dès lors, les distributeurs tels que les SI auront un rôle de surveillance et ce sera aux propriétaires de mandater une entreprise pour effectuer le contrôle des installations. Cependant, pour le retard dans les contrôles, les règles de l'ancienne ordonnance sont encore en vigueur d'où cet engagement. A relativement court terme, les trois employés chargés de ces contrôles seront « externalisés » dans une société privée totalement propriété de la Ville puisque la nouvelle ordonnance ne permet pas au responsable du réseau d'effectuer ces travaux. Toutefois, la gestion administrative de ces contrôles demeure la tâche de la Ville d'où l'engagement d'un demi-poste administratif.

Traitements personnel auxiliaire (308.01) Le câblage informatique des écoles ne peut se faire que durant les vacances scolaires. Ce temps bref exige l'engagement de personnel temporaire afin d'effectuer le maximum de travail en un temps très limité. La volonté à terme est de réduire l'utilisation du personnel temporaire.

Biens, Services & Marchandises (01.31)

En matière d'énergie, les prévisions sont les suivantes pour 2004. Pour l'électricité, le volume de vente augmentera de 1,3% alors que les prix resteront inchangés et le prix d'achat connaîtra sans doute un léger tassement. La marge bénéficiaire augmentera par ce fait. Pour le gaz, le volume de vente sera inchangé pour un prix de vente prévu légèrement plus élevé qu'au budget 2003 et un prix d'achat en très légère baisse ; là également une marge plus grande apparaîtra. Enfin, pour l'eau, le tarif sera revu à la hausse de 6% par l'obligation légale de couvrir les coûts de distribution. Cette hausse est incontournable après trois années consécutives de faibles pertes. La situation de Neuchâtel pour le prix de l'eau est favorable car elle pratique les prix parmi les plus bas.

Globalement les BSM augmentent de 500'000 francs. Toutefois, les BSM non-orientés vers la vente subissent une diminution de 270'000 francs.

Pour des raisons d'économie budgétaire, les SI renoncent à participer au Salon Expo 2004. De même, les changements informatiques pour la facturation (coût 200'000 francs) sont reportés. Le renouvellement des véhicules est retranché de 40'000 francs.

Travaux de tiers pour revente (314.05) On constate une hausse assez significative grâce à l'engagement de 2 personnes. Le retour sur investissements apparaît au compte *Vente de prestations (435.54)* qui croît aussi de façon notable.

Redevances et taxes informatiques CEG (318.44) Il s'agit d'une remodulation du système actuel (CIGIN) sans qu'il s'applique encore à la facturation. Les sommes allouées aux changements informatiques dans ce secteur en 2002 et 2003 n'ont pas été utilisées. 2004 ne représente donc que la première étape dans ces modifications importantes.

Amortissements (01.33)

L'augmentation des amortissements des équipements est le fait d'une volonté de conserver les réseaux en bon état. Cette hausse des amortissements est partiellement compensée par une baisse de la charge des intérêts. De même, l'augmentation des prestations entraîne une augmentation des crédits d'investissement.

Conclusions

La Commission financière remercie le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal des efforts accomplis pour contenir l'augmentation constante des charges. Elle remercie tout particulièrement les chefs de service de leur collaboration à l'établissement du budget, ainsi que leur disponibilité lors des séances des sous-commissions.

La Commission financière s'est prononcée comme suit sur les projets d'arrêtés liés au budget :

Projet d'arrêté I (budget 2004) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté II (crédits de construction) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté III (équipement hospitalier) : approuvé à l'unanimité

Projet d'arrêté IV (taxe sur les spectacles) : approuvé par 9 voix contre 1

Projet d'arrêté V (renouvellement d'emprunts) : approuvé par 8 voix, avec 2 abstentions

La Commission financière vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'accepter ce budget 2004, ainsi que les arrêtés y relatifs.

Le présent rapport a été accepté par 8 voix contre 2.

Neuchâtel, le 6 novembre 2004

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

Blaise Horisberger

Blaise Péquignot

Projet I

**Arrêté
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel
pour l'année 2004**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2004, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a) Budget de fonctionnement :

	Fr.
Total des charges	537'167'400.--
Total des revenus	<u>532'994'000.--</u>
Excédent de charges	4'173'400.--
	=====

b) Budget des investissements :

Total des dépenses	71'274'500.--
Total des recettes	<u>9'879'500.--</u>
Investissements nets	61'395'000.--
	=====

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté
concernant les crédits de construction
pour l'exercice 2004**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2004 :

	Fr.
a) Forêts et Domaines	200'000.--
b) Travaux publics	300'000.--
c) Urbanisme	300'000.--
d) Police et police du feu	60'000.--
e) Instruction publique	80'000.--
f) Affaires culturelles	60'000.--
g) Sports	100'000.--
h) Services industriels	<u>580'000.--</u>
Total	1'680'000.-- =====

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté
concernant le crédit pour les différents
équipements hospitaliers
de l'exercice 2004**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 900'000 francs est accordé au Conseil communal pour les différents équipements hospitaliers de l'exercice 2004.

Art. 2.- Cet investissement fait l'objet d'amortissements pris en charge par le compte de fonctionnement, conformément aux normes édictées par le Service cantonal de la santé publique, le 13 décembre 1972.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

Arrêté
modifiant le règlement concernant
la taxe sur les spectacles et autres divertissements
du 29 décembre 1947

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le deuxième alinéa du préambule du Règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947, est modifié comme suit :

Vu le décret du Grand Conseil, du **28 janvier 2003**, autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes (DTS),

Art. 2.- Les articles 2, 3 alinéa 2, 4 alinéa 2, et 7 du Règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947, sont modifiés comme suit :

Art. 2.- La taxe est fixée aux **10 %** de la recette totale. La taxe n'est pas applicable aux billets d'un prix inférieur à 1 franc.

Art. 3.- ² Avant toute mise en vente des billets d'entrée, les particuliers, agences ou sociétés qui organisent un spectacle sont tenus de prendre les instructions de la **Caisse communale**, en vue de la perception de la taxe.

Art. 4.- ² La **Caisse communale** tient à la disposition des organisateurs de spectacles, et plus spécialement des sociétés locales, des billets répondant aux exigences réglementaires. Ces billets leur sont délivrés au prix coûtant.

Art. 7.- **Abrogé**

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2004.

Projet V

**Arrêté
concernant le renouvellement et
la conclusion d'emprunts
pour l'exercice 2004**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 69'000'000 de francs durant l'année 2004.

Art. 2.- Répartis selon la durée des contrats, les frais d'émission seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.331.11 "Amortissements des frais d'émissions d'emprunts".

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.